

Annexe 1 : Liste des entités bénéficiaires de l'accord-cadre

ENTITÉS	ACRONYME	ADHÉSION (case cochée si adhésion)
Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre <u>et entités soutenues par la DSAF ou ayant adhéré au pôle unique de l'achat (PUA)</u>	DSAF	☒
Entités PUA :		
France Stratégie	FS	☐
Défenseur des droits	DDD	☐
Direction de l'information légale et administrative	DILA	☐
Secrétariat général des affaires européennes	SGAE	☐
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	GCLH	☐
Groupement interministériel de contrôle	GIC	☐
Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale	SGDSN	☒
Conseil économique, social et environnemental	CESE	☐
Cour des Comptes	CC	☐
Chambres régionales des comptes	CRC	☐
Conseil d'État	CE	☐
Juridictions administratives	CAA/TA/CNDA	☐
Contrôleur général des lieux de privation de liberté	CGLPL	☐
Commission nationale consultative des droits de l'homme	CNCDH	☐
Commission nationale de l'informatique et des libertés	CNIL	☐
Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique	ARCOM	☒
Haute autorité pour la transparence et la vie publique	HATVP	☐
Institut National du Service Public	INSP	☐
Présidence de la République	PR	☐

L'accord-cadre est conclu par l'acheteur représenté par la DSAF. Il est ouvert à l'ensemble des entités relevant du périmètre budgétaire du Premier ministre et des entités associées par convention.

La liste ci-dessus est évolutive, des entités pouvant être ajoutées à l'accord-cadre en cours d'exécution. La mise à jour de cette liste est notifiée au titulaire par l'émission d'un ordre de service, le cas échéant. De la même manière, les éventuels retraits de la liste des entités bénéficiaires de l'accord-cadre seront notifiés par ordre de service.